

Bâle, le 26/27 Dec. 1850.

3721.6.

3734.

Le Cons. Fed. Suisse,

du Cons. d'Etat du Cant. de Genève

C

Fidèle et Cher Confédérés,

Nous avons été informés par les Dépêches
 du Chef d'affaires Suisse à Paris
 et par la communication du Ministre
 de France par la Confédération, que le
 Gouvernement Français reçoit le fréquen
 rapport portant qu'il y a à Genève
 plusieurs réfugiés ~~français~~ de cette Nation,
 que ces réfugiés de vivent à des menées et
 nourrissent des projets hostiles au gouverne-
 ment de la République; que ces rapports
 ont motivé le envoi de troupes françaises
 dans le pays de Gex et qu'il a même
 été question de leur augmenter le nombre.
 Ces mesures ~~se feraient~~ que gênent les rela-
 tions à la frontière et il peut en sur-
 venir des complications imprévues.
 Nous avons ~~aussi~~ vu, par le rapport



Plaine de la ~~non~~ ~~entente~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~
 présente des réfugiés français ~~à~~ ~~la~~ ~~future~~,
~~de~~ ~~leur~~ ~~menés~~ ~~à~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~
~~sur~~ ~~voix~~ ~~territoriale~~, ~~de~~ ~~leur~~ ~~menés~~ ~~à~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~
~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~
~~menés~~ ~~à~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~
 sur votre territoire ni se recourir à des
 moyens pour se protéger de leurs
 menés à de la part qui au résultat
 dans les départements voisins.

~~D'ailleurs~~

Il ne nous importe pas moins de
 nous assurer jusqu'à quel point est
 ordonné notre arrêté du 22. May
 1858 ordonnant de renvoyer la
 Suisse les étrangers qui ont fait
 partie de l'apropriation de terres,
~~à~~ ~~la~~ ~~part~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~
 nous agents pas complètement ~~de~~
 à ce sujet la part de brutes à ce
 sujet de doute qu'il est ~~de~~
 levez d'éclaircir.

En conséquence nous avons l'honneur
 de le prier auprès de vous en l'honneur,
 sans perdre de vue de nous

faire rapport sur l'adoption de ~~notre~~ ^{nos}
 articles du 10 Sept. 1849 et du
 22 Mars 1850, le premier relatif
 à l'interdiction des réfugiés
 français de vote Canton, le second
~~touchant le renvoi~~ de la Suisse et
 les étrangers qui au fait par le
 de l'apportation des votes.

Et pour vous donner une preuve de
 plus de l'opinion bien arrêtée de cette
 qui a adopté cette mesure, nous avons choisi pour
 Comité d'Etat de l'époque auprès de vous
 M. de Cressier, Conseiller
 M. de Cressier, Colonel Sigfried, Conseiller
 d'Etat du Canton de Lucerne et Membre
 du Conseil National Suisse, qui
 a déjà rempli une fois de votre
 Comité d'Etat de l'époque à cette
 fonction et qui aujourd'hui
 serait chargé de la tâche.
 Voulez vous lui faire honneur
 ou amener et de lui faire honneur
 plus particulièrement de sa tâche.
 Nos salutations